



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Carte de séjour temporaire ou pluriannuelle
ENTREPRENEUR/AUTO ENTREPRENEUR (1ère ou nouvelle
activité commerciale, industrielle ou artisanale)

Liste des pièces à fournir*

Formulaire ci-joint rempli:

Justificatifs d'**état civil et de nationalité** :

- copie intégrale de votre passeport en cours de validité ou attestation de demande ou de renouvellement de votre passeport auprès de l'ambassade ou du pays dont vous avez la nationalité ;
- un extrait original d'acte de naissance avec filiation et mentions marginales ou l'original d'une copie intégrale d'acte de naissance accompagné du jugement supplétif le cas échéant de moins de 3 mois (sauf si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour) ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint(ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage et/ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- si **hébergement à votre nom** : facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à Internet) ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer ou taxe d'habitation
- si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

3 photographies d'identité récentes aux normes françaises ;

50 € en timbres fiscaux (sauf si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour) ;

Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie ;

Le formulaire CERFA n° 13473*01 « commerçant, artisan, industriel » complété ;

Un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France ;

Le cas échéant, les pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée.

En cas de création d'activité :

- 1. Une présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel ;

-
- 2. Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France ;
- 3. Documents particuliers :
 - i) **En cas de création d'entreprise en nom propre:**
 - Selon les conditions d'exercice de l'activité, une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation ;
 - ii) **En cas de reprise d'un fonds de commerce en nom propre:**
 - Une copie de la promesse ou du contrat de vente du fonds ;
 - iii) **En cas de location-gérance en nom propre:**
 - Une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance ;
 - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de trois mois) ;
 - Une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds ;
 - iiii) **En cas de création d'une société de droit français :**
 - Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
 - Une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- Tout justificatif sur la viabilité économique du projet de création de l'entreprise.**

* toutes les pièces sont à fournir

Nota :

- Veuillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**– dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- **Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier**